

Sujet : [INTERNET] PROJET EOLIENNES PORTE DE LA BRENNE

De : Corinne ALLILAIRE <coco.allilaire@orange.fr>

Date : 11/12/2018 12:49

Pour : pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous fais part, à nouveau de mon indignation concernant le projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes d'Argenton-sur-Creuse, Celon et Vigoux.

En effet, la perspective d'avoir des éoliennes industrielles de 170 mètres de haut en face de chez moi me révolte considérablement. Car les nuisances visuelles et sonores de ces éoliennes ne se limitent pas aux communes concernées par ce projet mais également à celles alentours dont Bazaiges où je vis.

Je trouve scandaleux d'impacter de façon aussi monstrueuse le magnifique paysage campagnard, la biodiversité et le silence dont nous bénéficions et que j'apprécie. A quoi cela sert-il d'être à la campagne pour avoir un décor dénaturé, pollué ?

La France n'a pas besoin d'électricité supplémentaire puisqu'elle en exporte 15%. Elle n'a donc pas besoin d'éolien. Preuve en est, en 10 ans elle n'a fermé aucune centrale et n'a pas le projet d'en fermer. Nous sommes dans une région peu ventée donc les moyens de production qui se substitueront aux éoliennes ne seront pas écologiques ! Pour preuve l'Allemagne ne souhaite plus d'éolien : il lui a fallu augmenter la production de ses usines à charbon et à gaz pour combler le déficit de production de ses éoliennes. Ses rejets de CO2 dans l'atmosphère ont augmenté.

Bien sûr, les lobbies scandent une énergie gratuite, ce qui est faux. La taxe CFPE, taxe éolienne facturée au contribuable représente 120 à 150 euros par an. Où est la gratuité du système ?

La perte sur un bien immobilier quand une éolienne est en co-visibilité est de 40%. Toujours sur le dos du petit contribuable !

De plus, une seule éolienne nécessite 40 tonnes de ferraille et minimum 800 tonnes de béton que l'on ne pourra jamais retirer. Nous sommes à la campagne et nos sols n'ont pas à être contaminés par du béton !

Outre cela, les lobbies avancent l'argument que le propriétaire du terrain sur lequel sera implantée l'éolienne sera indemnisé. Soit ! Mais ce propriétaire est-il informé que la durée de vie d'une éolienne est de 15 ans, que d'ici là, la société aura "prévisionnellement" déposé le bilan et qu'il devra payer une fortune inestimable pour faire enlever l'éolienne ce qui le mènera avec certitude à la ruine ?

Pour ma part, je prône le respect de la nature et de l'environnement, je m'évertue à réduire mes consommations, à adapter ma consommation à l'environnement et au tissu social local mais l'éolien ne fait pas du tout parti de mes convictions écologiques.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Corinne ALLILAIRE.